

Les Rochers du Saussois en boucle par la terrasse de Mailly-le-Château

Une randonnée proposée par POULIN Gérard



Randonnée n°896626

Formule plat principal et dessert pour cette randonnée aux multiples visages et points de vue. La note à payer sera en fonction de vos capacités physiques !

Durée :	7h35	Difficulté :	Difficile
Distance :	24.14km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	243m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	248m		
Point haut :	203m	Commune :	Merry-sur-Yonne (89660)
Point bas :	121m		

Description

Pour cette sortie, le parking au pied des Rochers du Saussois sur la commune de Merry-sur-Yonne servira de point de départ. Il sera donc possible, suivant le temps et la saison de pique-niquer en terrasse à Mailly-le-Château ou au bistrot de ce village pour ensuite accomplir la dernière partie.

(D/A) Du parking, rejoindre le bord du canal (qui, ici, se confond avec l'Yonne). Partir à droite en direction du pont. À hauteur de celui-ci, passer tout droit sans le franchir. Parcourir 80m, traverser avec prudence la route et virer à gauche, passer entre les 2 haies. À la route goudronnée, emprunter le chemin de droite. Cette partie montante est à faire calmement. Elle rejoint une voie goudronnée.

(1) Parcourir 150m et franchir la balustrade en bois à main droite pour prolonger sur la sente tracée. Elle longe la bordure de la falaise et offre une première belle vue sur le village de Merry, l'Yonne ainsi que le canal du Nivernais. Ressortir sur la route par l'aire de pique-nique et reprendre le parcours par la droite.

À l'entrée de la courbe que décrit la route, virer à droite dans un chemin de terre. Poursuivre entre la haie qui sépare le champ et le bois.

(2) Au croisement avec le chemin transversal dont une partie pénètre dans le bois, obliquer à gauche et au carrefour suivant, à droite. Poursuivre entre champs et sous-bois alternativement.

(3) En sortie de bois, tourner à droite et suivre la lisière. Arriver devant un champ, partir sur la gauche et laisser le prochain chemin de gauche. Continuer et arriver sur une voie plus large. À ce croisement, virer à gauche, la montée est rude. Passer tout droit au premier croisement de chemins et au second. Rejoindre la route D130.

(4) Prendre à droite et virer à gauche dans le chemin juste avant le panneau indiquant la Croix Ramonet. Un chalet enclos par un grand mur blanc sert de repère à main droite. Obliquer ensuite dans le premier chemin de gauche en direction d'un petit bois (le chemin qui prolonge celui d'où l'on vient ne présente aucun intérêt). Au débouché sur la rue, traverser la voie de desserte des maisons puis obliquer à droite.

À la mare-abreuvoir, poursuivre par la droite pour entrer dans un chemin. Le suivre, longer le bois à main gauche.

Points de passages

- D/A Parking - Rochers du Saussois**
N 47.565479° / E 3.648805° - alt. 139m - km 0
- 1 Voie goudronnée**
N 47.566694° / E 3.645368° - alt. 154m - km 1.11
- 2 Chemin transversal**
N 47.559953° / E 3.654584° - alt. 191m - km 2.4
- 3 Champ assez vaste entouré de bois**
N 47.55655° / E 3.668832° - alt. 171m - km 4.28
- 4 Route D130 À droite**
N 47.563255° / E 3.671686° - alt. 199m - km 6.31
- 5 Plate forme d'observation pour la chasse**
N 47.572314° / E 3.672529° - alt. 174m - km 8.51
- 6 Croisement de 5 chemins**
N 47.57572° / E 3.674647° - alt. 183m - km 9.2
- 7 Croisement de routes**
N 47.585606° / E 3.654927° - alt. 175m - km 12.37
- 8 Sentier dans les rochers - Réserve Naturelle du Bois du Parc**
N 47.581478° / E 3.649068° - alt. 152m - km 13.08
- 9 Quitter le sentier découverte**
N 47.585156° / E 3.644099° - alt. 149m - km 13.69
- 10 Carrefour de rues - La Fontaine au Loup**
N 47.593979° / E 3.635347° - alt. 130m - km 14.92
- 11 Carrefour routier**
N 47.597235° / E 3.639883° - alt. 174m - km 15.59
- 12 La Rippe, borne incendie**
N 47.580156° / E 3.638574° - alt. 147m - km 17.93
- 13 Route transversale, station de pompage à gauche**
N 47.572151° / E 3.634068° - alt. 190m - km 19.35
- 14 Chemin à gauche tracé dans une pelouse sèche**
N 47.566859° / E 3.632255° - alt. 173m - km 21.06

(5) Au perchoir à chasseur, obliquer sur la droite (les chemins apparaissant sur le fond de carte n'existent plus).

En entrant sur le prochain chemin transversal, choisir de continuer sur la branche de gauche.

(6) À ce carrefour de chemins, virer une première fois à droite et poursuivre sur le deuxième chemin à main droite. Longer entre les champs pour atteindre la route desservant le Bouchet Goudard en laissant les départs latéraux.

Tourner à gauche sur cette route, laisser à main gauche la voie de desserte du Bouchet Lazare, puis le départ d'un premier chemin. Au prochain départ sur la gauche, emprunter ce chemin sur 500m environ pour le quitter en obliquant sur la droite. Pénétrer dans le bois et poursuivre tout droit sur cet axe principal.

(7) À la route, virer à gauche en gardant la banquette gauche puis, après une centaine de mètres, traverser à hauteur d'un panneau signalant une série de virages. L'entrée de cette sente dans le bois est assez discrète. Elle permet de traverser la Réserve Naturelle du Bois du Parc dans un joli cadre arbustif.

(8) Au moment où la vue se dégage légèrement, juste avant une descente assez raide qui mène à la route, monter sur la droite dans la trace à travers les rochers. Toute cette partie se réalise sur le sentier de découverte, panneauté et surplombant la vallée.

(9) Bifurquer sur la trace de droite qui s'éloigne du bord de la falaise. Poursuivre en sous-bois pour aboutir sur une voie aménagée. Franchir la voie ferrée sur le pont. La vue sur Mailly-le-Château et ses belles demeures de pierre calcaire est superbe ; la montée qui y mène aussi...

Franchir successivement les ponts enjambant le canal et les bras de l'Yonne pour arriver au carrefour de la ville basse.

(10) Traverser tout droit, la Fontaine au Loup sera à main gauche. Peu de temps après avoir quitté ce lieu, sur la droite, une rue piétonne invite à monter à la terrasse. Aménagée avec des escaliers, des parties pavées, cette partie présente un dénivelé important pour une longueur faible.

Depuis la terrasse, après avoir admiré le point de vue, partir vers le centre du village par la Rue des Promenades. Couper la Rue du Jeu de Paume pour rejoindre la Rue Comtesse Mahaut. Là, prendre à droite, passer devant l'église pour virer à gauche dans la Grand Rue.

Longer cette rue par la droite, passer devant le monument aux morts, atteindre un carrefour principal.

(11) Descendre par la voie de droite, puis par la Rue du Pont.

(10) Traverser le pont sur la gauche et descendre sur la droite tout de suite après ce premier pont. Longer un des bras de l'Yonne jusqu'au bout de ce sentier (en cas de crue, se reporter aux info pratiques). Passer l'entrée aménagée dans la haie, rejoindre la plate-forme et traverser sur la passerelle enjambant 2 bras de l'Yonne.

Déboucher sur la Rue de Coulanges. Partir sur la gauche sans traverser. Conserver la voie au plus près de la rivière.

(12) Au panneau d'entrée du hameau la Rippe, tourner à droite à l'angle d'un abreuvoir. Au débouché sur la route, virer à gauche. Juste avant la borne incendie, par 2 fois tourner à droite. Le chemin passe entre 2 champs, puis longe un bois et aboutit sur une voie goudronnée.

(13) Traverser, à main gauche, un bâtiment servant de station de pompage, partir dans le chemin caillouteux. À l'orée du bois, consécutivement, tourner à gauche, à droite, à gauche. Pénétrer en sous-bois, bifurquer à gauche puis à droite face à la propriété avec la mini éolienne. Rejoindre la route.


(14) Descendre sur la droite. Dans la première courbe, passer tout droit, piquer dans le sentier qui donne sur une pelouse sèche. Obliquer aussitôt sur la droite. Descendre en se maintenant le plus possible sur la trace et rejoindre la route en contre-bas.


Attention, cette descente peut être glissante suivant les conditions météorologiques.

Une fois sur la route, partir à gauche et rejoindre le pont supportant la voie ferrée. Après le pont, virer à droite et poursuivre cette voie pour rejoindre l'entrée du village.

(15) Monter le Chemin de la Tour sur la droite. En haut, laisser la route et le pont qui franchissent la voie ferrée et descendre sur la gauche le Chemin des Chaumes.

Au carrefour, couper la Route de Compostelle (D217) en passant tout droit et aboutir à un second carrefour tout proche. Virer dans la Rue de la Plage. En fin de route, pénétrer dans la partie herbeuse sur la gauche et se diriger en direction du lavoir.

 **15 Carrefour de rues**
N 47.563245° / E 3.641461° - alt. 132m - km 22.32

 **D/A Parking**
N 47.565478° / E 3.648802° - alt. 139m - km 24.14

Passer devant une ancienne pompe puis le lavoir pour ensuite virer à droite. Rejoindre et traverser les 2 ponts. Longer par la droite le chemin pris à l'aller pour rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

Possibilité de pique-niquer sur la terrasse de Mailly-le-Château suivant la saison et le temps. Sinon, le café du village accueille volontiers les randonneurs (prévenir avant).

Les dénivelés sont souvent rapides, soyez vigilants au rythme.

Malgré la présence sur le fond de carte IGN de chemins pouvant paraître plus courts, il n'est pas souhaitable de les emprunter. Certains se terminent en cul de sac, d'autres n'existent plus, sont labourés ou devenus privés.

Attention : malgré la présence des cours d'eau et de sources, seule la Fontaine au Loup à l'entrée de Mailly-le-Château est potable.

Le parcours découverte est un endroit protégé, merci de le respecter.

En cas de crue de l'Yonne le passage depuis le (10) pour rejoindre la Rue de Coulanges peut être impraticable, il suffit simplement depuis le carrefour (10) de prolonger tout droit dans la Rue de Coulanges.

Cette randonnée a été réalisée en période automnale avec un groupe d'une douzaine de randonneurs. Le temps de parcours a été de 5H hors repas, prévoir légèrement plus en période chaude.

A proximité

- Le sentier de découverte : sa richesse biologique mérite le détour. En plus de son intérêt botanique et zoologique, elle propose une particularité géologique unique : le récif corallien fossilisé.

Espace protégé, ce site peut être découvert grâce à un sentier aménagé et à des visites organisées.

Cette réserve est gérée par le Conservatoire de Sites Naturels Bourguignons.

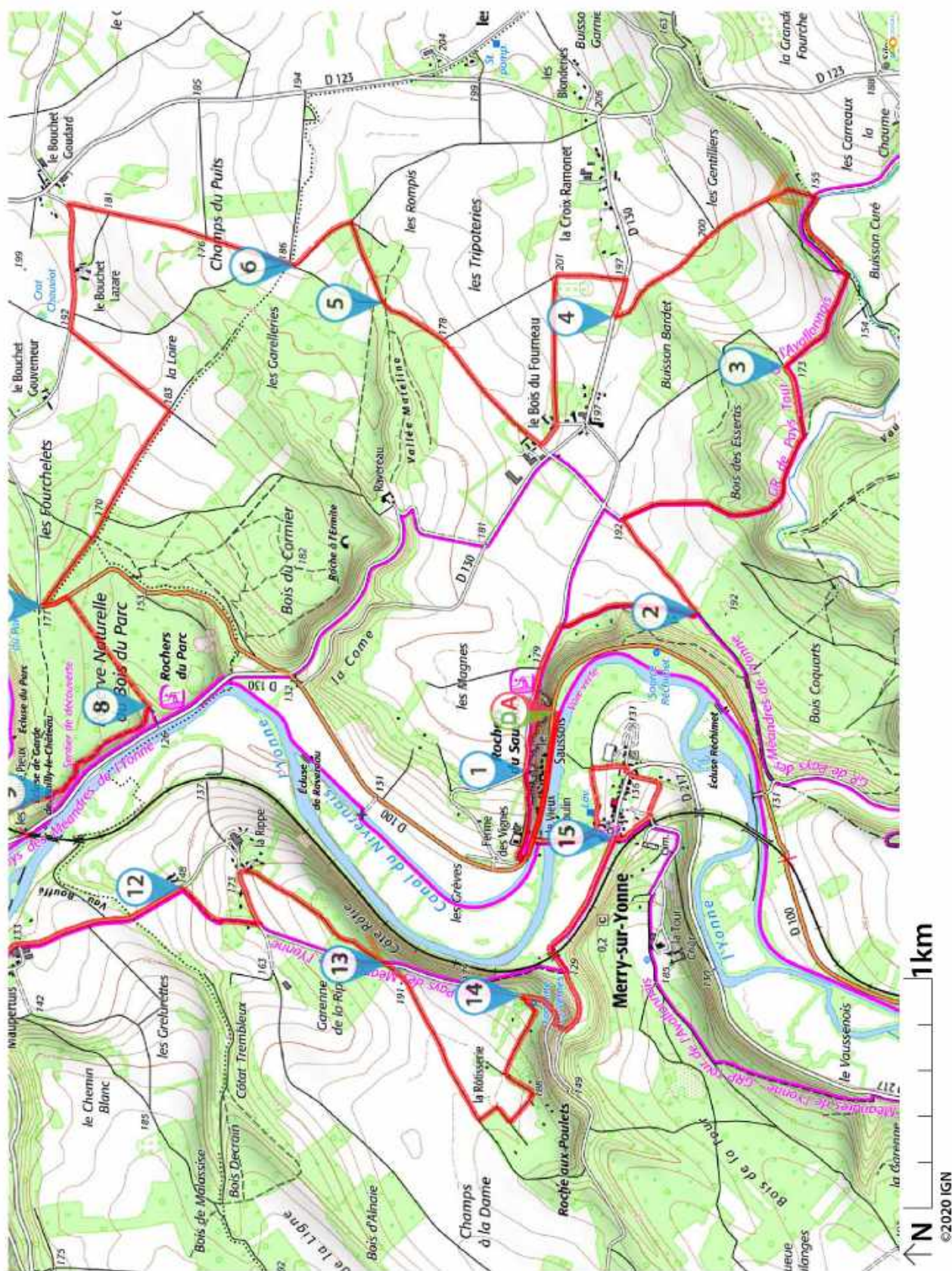
- La Fontaine au Loup :

L'aspect actuel de cette fontaine est récent. Elle est l'œuvre d'un artiste de la région, Yves Varanguin. Autrefois, une fontaine à godets permettait le ravitaillement des habitants. Une roue lui a succédé.

Cette œuvre se caractérise par l'évocation des activités principales qui animaient le village (vigne et flottage du bois) et par la légendaire histoire du loup qui la surmonte... Commencée dès 1731, l'histoire des loups mangeurs d'enfants (une trentaine) durera pendant trois ans. Louis XV a même offert une prime de « 200 livres à celui qui tuera la beste ». Il est très probable qu'un épisode rabique ait été à l'origine de ce phénomène. Le loup hydro-phobe témoigne du symptôme « enragé » de l'animal.

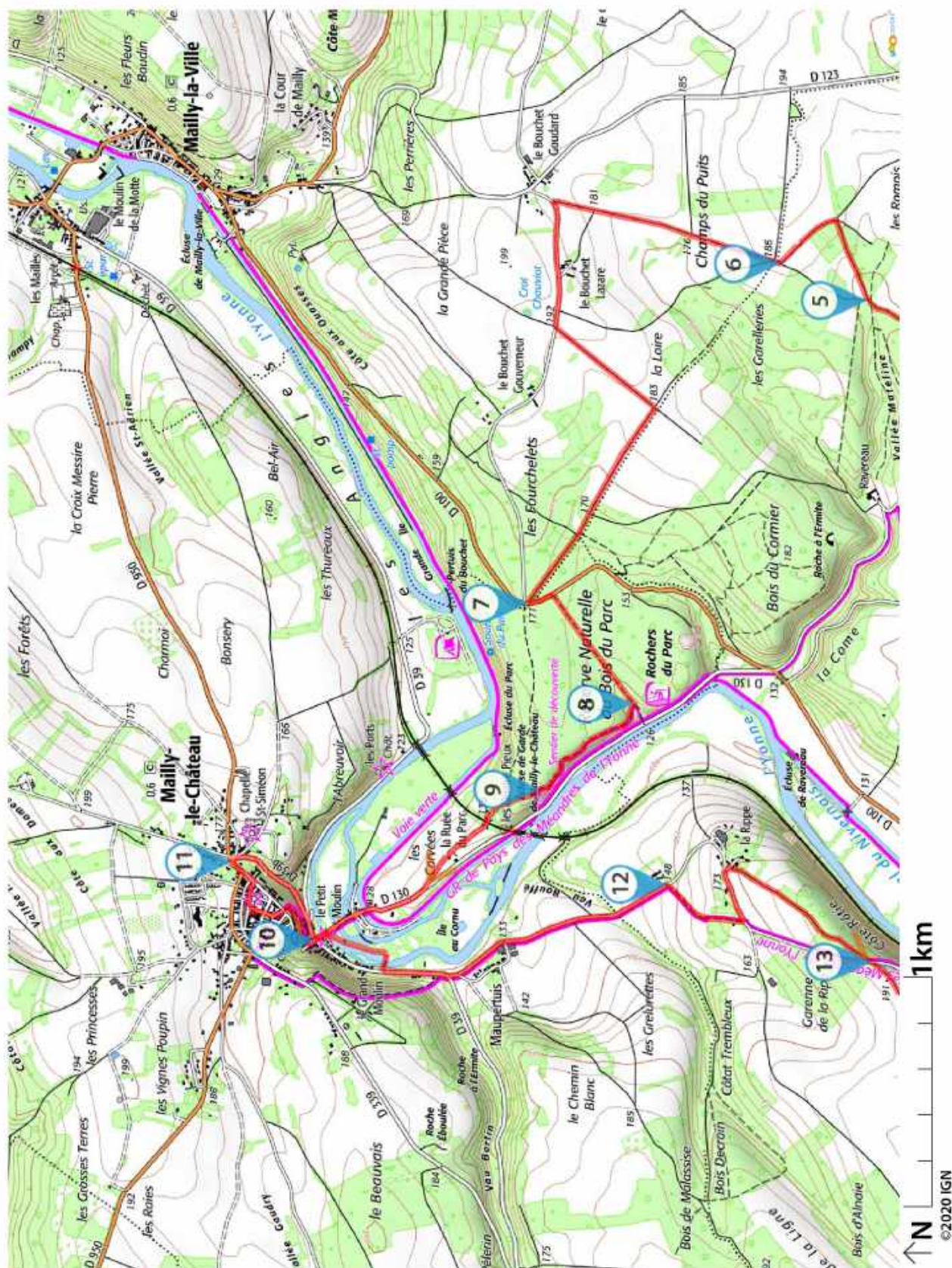
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-rochers-du-saussois-en-boucle-par-la/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient de marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

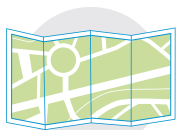
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



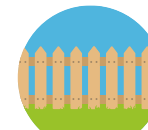
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



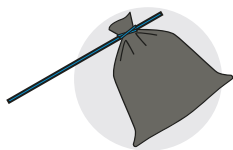
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.